



Communiqué de presse POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

3 mai 2007

PERQUISITION POLICIÈRE CHEZ UN RECYCLEUR

L'Association des recycleurs de pièces d'autos et de camions inc. (ARPAC) tient à féliciter les autorités policières pour leur intervention du 2 mai 2007 qui a permis de mettre au jour un commerce dont le propriétaire est accusé de vol de véhicules et de recel de pièces d'autos. L'ARPAC, seule association de professionnels du recyclage au Québec, condamne âprement ces pratiques illégales qui nuisent à la profession de recycleur et la dénigrent.

L'ARPAC est une association reconnue pour sa rigueur et l'intégrité de ses membres depuis 35 ans. Elle bénéficie d'une écoute attentive des différents corps policiers et dirigeants de l'industrie de l'automobile, notamment de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), du Bureau d'assurance du Canada (BAC) et du Groupement des assureurs automobiles (GAA) pour contrer le vol de véhicules et le recel de pièces d'autos. L'ARPAC est également pionnière en décontamination de véhicules et en protection de l'environnement et collabore étroitement avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Les propriétaires des centres de recyclage membres de l'ARPAC tiennent à rassurer le public sur la rigueur de leurs pratiques et à se dissocier formellement des procédés ayant mené à la perquisition du 2 mai 2007.

– 30 –

www.arpac.org
info@arpac.org

Simon Matte, directeur général
ARPAC inc.
2196, rue de la Tourmente
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2W7
Téléphone : (450) 229-0315
Télécopieur : (450) 229-0313